

Heures supplémentaires : la tartufferie continue

La présentation qui a été récemment faite aux Instances représentatives du personnel par la Direction, quant aux heures supplémentaires effectuées dans le réseau au cours de l'année 2010, est une fois de plus d'un total sur-réalisme.

La **CFTC** dénonce sans relâche, dans toutes les instances nationales, cette formidable tromperie qui consiste à tenter d'accréditer l'idée que, chez HSBC France, les heures supplémentaires effectuées sont intégralement connues et payées. Les entretiens que nous avons menés depuis deux ans avec les RM de la plate forme HSBC France sont du reste concordants.

Quasi unanimement ils nous ont déclaré effectuer régulièrement des heures supplémentaires non déclarées.

Il n'est, pour s'en convaincre, de constater que l'atteinte des objectifs fixés par la Direction passe par un débordement quasi obligatoire sur le temps de travail négocié le 17 juillet 2008, ainsi que le montre les différentes études menées par la **CFTC, et remises à la Direction.**

Très vraisemblablement, en moyenne hebdomadaire, le temps de travail d'un RM se situe dans une fourchette de 43h à 45h, et donc bien au-delà des accords négociés, soit 38h.

Chez HSBC France, l'organisation du travail, la lourdeur des process voire leur défaillance reconnue, l'augmentation des objectifs, les situations trop fréquentes de sous effectifs et le contrôle hiérarchique des horaires de travail trop souvent inexistant, conduisent à flirter en permanence avec l'infraction au Code du Travail.

Rappelons à cet égard ce que déclarait il y a peu la Direction des Ressources Humaines :

Les heures supplémentaires payées ne cessent d'augmenter, non pas tant en raison de l'augmentation des tâches, mais plus probablement en raison des déclaratifs supérieurs... Et ce n'est pas fini ...

Ce constat est le nôtre. ☹

Il est de la part de la Direction l'aveu implicite de la parfaite connaissance d'un état de fait que la **CFTC** considère inacceptable : **toutes les heures supplémentaires effectuées dans le groupe HSBC France n'étaient pas et ne sont toujours pas totalement connues et, en conséquence, n'étaient pas et ne sont toujours pas totalement payées.**

La Direction ne peut continuer à se dédouaner de ses responsabilités d'employeur, en se réfugiant en permanence derrière une circulaire laissant à la seule responsabilité des collaborateurs le soin de déclarer ou pas les heures supplémentaires effectuées, sans qu'elle-même en effectue le contrôle à posteriori.

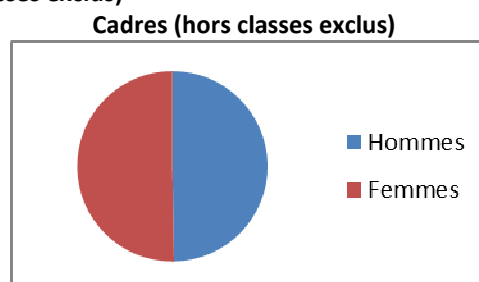
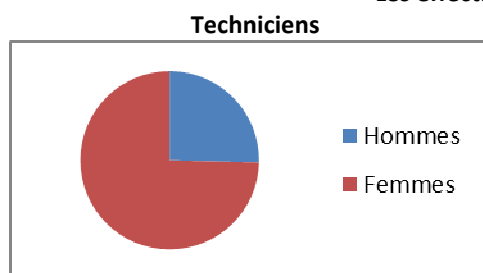
Lorsque des manifestations dominicales du type Golf Family Tour ont été organisées, la Direction a récemment assuré qu'elle contrôlait que les collaborateurs y ayant participé aient tous déclaré et se soient tous fait payer leurs heures supplémentaires exceptionnelles.

La **CFTC** demande à la Direction de mettre en place un système de contrôle de sorte qu'il en soit de même pour tout collaborateur de la plate forme HSBC France, quelle que soit la période de travail considérée, quel que soit le type d'heures supplémentaires effectuées, exceptionnelles ou non, explicites ou implicites.

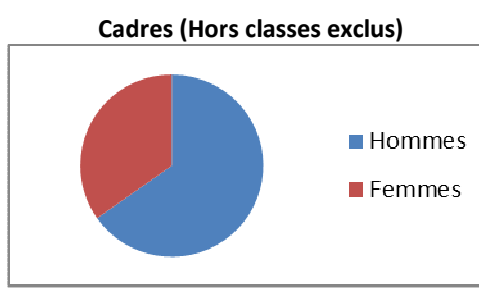
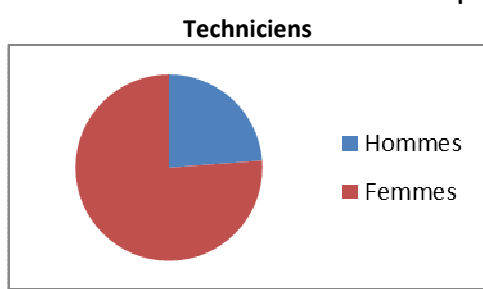
EGALITE PROFESSIONNELLE

(Source Bilan social année 2010)

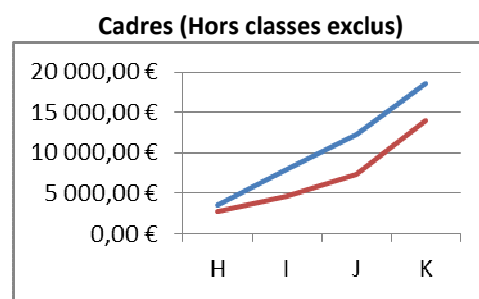
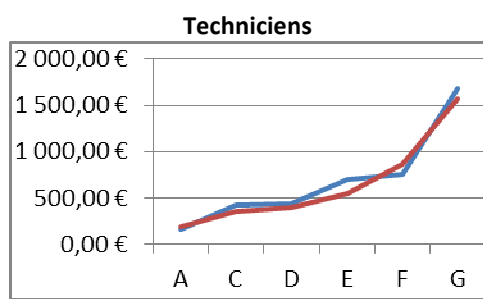
Les effectifs (hors classes exclus)



Répartition des primes



Le montant des primes est rapporté à l'effectif. Tous les métiers sont confondus et les lettres se rapportent à la classification (courbe bleue = hommes et courbe rouge = femmes).



REMUNERATION

Il y a quelques semaines, nous étions informés, via l'intranet, de la mise à disposition d'informations financières et du rapport 'gouvernement d'entreprise'.

Si la lecture peut sembler rébarbative de prime abord, il faut se diriger vers les pages 30-40 pour y trouver des éléments sur certaines rémunérations. A noter que nous n'avions pas attendu le message de la direction pour en prendre connaissance.

(Document public consultable sur le site HSBC.FR)

A vous d'en juger en page suivante

QUESTION POUR UN SALARIE HSBC France

Parce qu'il vaut mieux en rire, et que c'est pourtant à en pleurer, nous avons parodié une célèbre émission de télévision.

Question : Qui se cache derrière cette description d'une personne du groupe HSBC France ?

Top ! indices :

- ▶ En 2010, à l'occasion d'un changement de poste, ma rémunération totale est passée de 869.680 € à 1.086.605 € (rémunération tenant compte des actions attribuées au cours de l'exercice), **soit une augmentation de 25 %**.

Tic-tac..Tic tac..

- ▶ Considérant ma seule partie fixe je suis passé de 400.000 € à 600.000 €, **soit une augmentation de 50 %**.

Tic-tac..Tic tac..

- ▶ J'ai par ailleurs touché 278.000 € au titre des synthetic shares allouées en 2005.

Tic-tac..Tic tac..

▶ J'ai donc perçu une rémunération globale valorisée à ... [☹ Zut ! le cours de l'action chute] tout en prônant, **pour les autres cela va de soi**, la nécessaire maîtrise de nos coûts...

Je suis ?.. Je suis ?

Je suis le Directeur Général HSBC France!

Ce qui est à en pleurer, outre l'extravagance (l'indécence ?) du niveau de rémunération de notre Directeur Général... Oups ! pardon... Nous allons oublier sa promotion au titre de Général Group Manager (ce n'est pas la même chose au fait ? 😊)...Ce qui est à en pleurer disions-nous, c'est le cynisme avec lequel cette même Direction vient ensuite nous expliquer, avec force communication ampoulée, à quel point vous êtes chanceux, choyés, considérés et finalement o-bli-ga-toi-re-ment heu-reux, chers (mais pas trop quand même, il ne faudrait pas exagérer) collaborateurs ..

Qu'on en juge effectivement :

En matière d'augmentation, 19 % de la partie distribuée correspond à du collectif, 8% à l'équité salariale et le reste est basé sur le variable. Le montant des primes à périodicité non mensuelles versées en 2010 s'élève à 97 millions (dont 22 M€ seulement pour les femmes).

Cette somme est répartie en 3,3 M€ (2,5 M€) pour les techniciens, 35 M€ (12 M€) pour les cadres et le solde attribué aux hors classes avec une très large part à une seule catégorie socio-professionnelle.

Simultanément, nous subissons tous une baisse de 25 % de l'intéressement et de la participation.

Nul besoin d'en rajouter.

Chacun jugera à quel point le sens de l'équité, du juste partage des richesses créées, est une valeur essentielle du groupe HSBC France... ☹

Et chacun comprendra pourquoi nous pensons qu'il serait nécessaire d'adresser un message fort à notre Direction Générale. **Par exemple en refusant de s'engager lors du prochain GPS** qui n'a, rappelons-le, aucun caractère obligatoire.


CFTC HSBC France 

103, Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

Tél. 01.40.70.39.68 Fax. 01.58.13.84.65 Courriel : syndicat.hbfr-cftc@hsbc.fr Internet : www.cftc-hsbc.fr

Syndicat professionnel enregistré auprès de la Mairie de Paris le 29 avril 2008 sous le numéro 20 529

Vos contacts **CFTC** dans les Régions

	<p style="text-align: center;">Région Nord – Est</p> <p style="text-align: center;">Edith Bacik - Dunkerque - 06.80.37.23.31 Brigitte Corneille - Compiègne - 06.87.83.45.87 Elisabeth Jouvenel - Mulhouse – 03.89.45.98.05 Nathalie Ninauve - Rouen - 06.87.06.14.46</p>	
<p style="text-align: center;">Région Ouest</p> <p>Pascal Bélouis Fussy - 06.83.85.61.17</p> <p>Thierry Favier Bourges – 06.16.84.70.61</p> <p>Manuel Magarinos Nevers - 06.87.73.61.81</p>		<p style="text-align: center;">Région Paris – IDF</p> <p>Geneviève de Lépinau 06.80.05.43.21</p> <p>Gérard Huger 06.99.62.21.80</p> <p>Bernard Pinçonat 06.22.94.42.96</p> <p>Jean-Pierre Truelle 06.07.69.03.76</p> <p>Patricia Vallée 06.24.41.08.24</p>
	<p style="text-align: center;">Région Sud - Rhône Alpes</p> <p style="text-align: center;">Bernard Baup – Nice – 06.89.73.16.33 Régine Rivallin – Marseille – 06.43.88.13.80</p>	

Rejoignez-nous !

Tarifs 2011 - Cadres 27€ / trimestre - Techniciens 20 € / trimestre - inchangés depuis 2009

Nom : _____ Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Adresse personnelle et /ou courrier (barrer la mention inutile) : _____

Téléphone : _____
Adresse professionnelle et /ou courrier (barrer la mention inutile) : _____

Téléphone : _____
Fonction : _____ Ancienneté : _____
Téléphone portable : _____ Courriel : _____
Cadre / Technicien (barrer la mention inutile)

Déclare adhérer à la **CFTC** et m'engage à verser régulièrement ma cotisation (celle-ci ouvrant droit à une déduction fiscale de 66%)

Fait à

le

Signature :

CFTC HSBC France 

103, Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

Tél. 01.40.70.39.68 Fax. 01.58.13.84.65 Courriel : syndicat.hbfr-cftc@hsbc.fr Internet : www.cftc-hsbc.fr

Syndicat professionnel enregistré auprès de la Mairie de Paris le 29 avril 2008 sous le numéro 20 529